

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE
MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
14 février 2018**

PUBLIE LE : 15 février 2018

Délibération n°140218-1 : Approbation du Procès verbal de la séance du 9 novembre 2017

A la suite d'une première convocation, le Comité Syndical n'a pu siéger le 29 janvier deux mille dix huit par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU LUNDI 29 JANVIER 2018 - NON QUORUM

PRESENTS

MARLY LE ROI Jean-françois PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE

L'an deux mille dix-huit, le quatorze février à huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le huit février, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 14 FÉVRIER 2018

PRESENTS

LOUVECIENNES Philippe DELARUE, 1ER VICE PRESIDENT

MARLY-LE-ROI Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Stéphanie THIEYRE, 2EME VICE PRESIDENTE
Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LOUVECIENNES Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE
Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

Assistaient à la séance

Monsieur Jean-Michel ARBASSETTE, Directeur adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine CHOPIN, Directrice du Musée Promenade

<i>Nombre de communes</i>	:	2
QUORUM	:	<i>Pas nécessaire</i>
<u>Délégués présents</u>	:	4
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	4

MUSEE PROMENADE / CS-140218-1

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 9 NOVEMBRE 2017

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15 ;

CONSIDERANT que le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2017 a été transmis aux délégués lors de l'envoi du dossier,

LE COMITE,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE, sans ajout ni modification, le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2017.

Fait à Marly-le-Roi, le 14 FEV. 2018

Transmis en Préfecture et affiché le 15 FEV. 2018

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

